



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
Procurement & Contracting Services
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J 3B1

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l'Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

**Bidder's Legal Business Name –
Nom légal du soumissionnaire:**

Telephone # - Numéro de téléphone:

Email - Courriel:

Title-Sujet: Services de nettoyage et d'entretien Détachement de la GRC de Morinville		
Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-17-08165/A	Date Le 27 juin 2017	
Amendment No. – N° modif : 001		
GETS Reference No. - N° de référence du SEAG PW-17-00780724		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2:00 PM	MDT (Mountain Daylight Time) HAR (heure avancée de Rocheuses)
On / le :	Le 26 juillet 2017	
Destinations des biens et services Gendarmerie royale du Canada Détachement de Morinville 10512 101 st Avenue Morinville, AB T8R 1K9		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Shelley Doering, agente d'approvisionnement		
Telephone No. – N° de téléphone 780-670-8636	Facsimile No. – N° de télécopieur 780-454-4523	

COMPLETE BELOW IN FULL - REMPLISSEZ CI-DESSOUS EN ENTIER	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



L'amendement 001 a été soulevé pour ajouter une autre visite facultative du site, prolonger la date de clôture et répondre aux questions qui ont été soulevées comme suit :

Supprimer les éléments suivants:

1st Page:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

On/Le : July 10, 2017

2.5 Visite facultative des lieux

Nous recommandons que les soumissionnaires ou leurs représentants participent à une visite des lieux. Des dispositions ont été prises pour une visite le vendredi, 16 juin 2017 à l'adresse 10512 – 101st Avenue, Morinville, Alberta. La visite commencera à 10h30 HAR à hall d'entrée.

Les soumissionnaires sont priés de transmettre à l'autorité contractante les noms de ceux qui participeront à la visite et de confirmer leur présence d'ici le mercredi, 14 juin 2017 à 14h HAR. Les soumissionnaires pourraient avoir à signer une confirmation de participation. Aucune autre visite ne sera offerte aux soumissionnaires qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas envoyé un représentant, sans toutefois être exclus du processus de soumission. Toute clarification ou tout changement à l'appel d'offres découlant de la visite sera ajouté comme modification à l'appel d'offres.

Insérez les éléments suivants:

1st Page:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

On/Le: July 26, 2017

2.5 Visite facultative des lieux

2.5.1 Visite des lieux – le 16 juin 2017

Nous recommandons que les soumissionnaires ou leurs représentants participent à une visite des lieux. Des dispositions ont été prises pour une visite le vendredi, 16 juin 2017 à l'adresse 10512 – 101st Avenue, Morinville, Alberta. La visite commencera à 10h30 HAR à hall d'entrée.

Les soumissionnaires sont priés de transmettre à l'autorité contractante les noms de ceux qui participeront à la visite et de confirmer leur présence d'ici le mercredi, 14 juin 2017 à 14h HAR. Les soumissionnaires pourraient avoir à signer une confirmation de participation. Aucune autre visite ne sera offerte aux soumissionnaires qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas envoyé un représentant, sans toutefois être exclus du processus de soumission. Toute clarification ou tout changement à l'appel d'offres découlant de la visite sera ajouté comme modification à l'appel d'offres.



2.5.2 Visite des lieux – le 10 juillet 2017

Nous recommandons que les soumissionnaires ou leurs représentants participent à une visite des lieux. Des dispositions ont été prises pour une visite le lundi, 10 juillet 2017 à l'adresse 10512 – 101st Avenue, Morinville, Alberta. La visite commencera à 10h30 HAR à hall d'entrée.

Les soumissionnaires sont priés de transmettre à l'autorité contractante les noms de ceux qui participeront à la visite et de confirmer leur présence d'ici le vendredi, 7 juillet 2017 à 14h HAR. Les soumissionnaires pourraient avoir à signer une confirmation de participation. Aucune autre visite ne sera offerte aux soumissionnaires qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas envoyé un représentant, sans toutefois être exclus du processus de soumission. Toute clarification ou tout changement à l'appel d'offres découlant de la visite sera ajouté comme modification à l'appel d'offres.

Questions et réponses de la visite des lieux au 16 juin 2017:

Question 1 :

L'entrepreneur devra-t-il déplacer les meubles pendant le cirage des planchers?

Réponse 1 :

En collaboration avec et sous la supervision du détachement, le personnel de l'entrepreneur pourrait devoir déplacer et replacer certains meubles pendant les travaux de cirage. Les poubelles et les chaises seront déplacées par le détachement. Un fournisseur de services de cirage professionnels exécutera le cirage requis si l'entrepreneur n'est pas en mesure de satisfaire aux normes professionnelles.

Question 2 :

Quand l'entrepreneur devra-t-il cirer le plancher?

Réponse 2 :

Pendant les périodes de faible achalandage du lundi au dimanche.

Question 3 :

À quelle heure l'entrepreneur pourra-t-il exécuter le nettoyage?

Réponse 3 :

L'entrepreneur pourra effectuer les activités quotidiennes pendant les heures normales de bureau (entre 8 h et 17 h). Il se peut que certaines activités requises tous les trois mois, deux fois l'an ou tous les ans doivent être effectuées en dehors des heures normales de bureau. Veuillez consulter le calendrier établi au moment de l'attribution du contrat en collaboration avec le responsable du site.



Question 4 :

Quelle est la superficie de l'immeuble?

Réponse 4 :

Conformément aux directives de la section 1.3 (Contexte et portée spécifique de l'exigence) de l'annexe A, Énoncé des travaux, la superficie totale pour le nettoyage est de 857 m².

Question 5 :

Combien de temps et quelle quantité de produits seront nécessaires pour cirer les planchers?

Réponse 5 :

Nous ne le savons pas, car ces travaux étaient auparavant confiés à un organisme externe.

Question 6 :

Combien de fenêtres le détachement compte-t-il?

Réponse 6 :

Le détachement compte 39 fenêtres.

Question 7 :

L'entrepreneur devra-t-il répandre du sel de voirie ou un produit de déglacage sur les trottoirs l'hiver?

Réponse 7 :

Conformément aux directives de la section 2.1.1.2 (Activités) de l'annexe A, Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit enlever la neige et la glace des marches, des entrées et des trottoirs autour du bâtiment et répandre du sable ou un produit de déglacage si besoin est (dans un rayon de 5 pieds des entrées; voir l'annexe A, section 2.3.2, Conditions météorologiques).

Ces travaux doivent être exécutés uniquement lorsque l'entrepreneur est sur les lieux.

Question 8 :

L'entrepreneur devra-t-il vider les cendriers à l'extérieur?

Réponse 8 :

Conformément aux directives de la section 2.1.1.2 (Activités) de l'annexe A, Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit vider et nettoyer tous les cendriers des entrées et du périmètre extérieurs tous les mois, s'il y a lieu.



Question 9 :

L'entrepreneur doit-il réparer les douches pour hommes?

Réponse 9 :

La GRC réparera les douches pour hommes.

Question 10 :

Verserez-vous une somme unique pour l'exécution des travaux nécessaires à s'assurer que le détachement est conforme à la norme requise?

Réponse 10 :

La GRC pourrait verser une somme unique pour s'assurer que la propreté est conforme à la norme requise pendant la durée du présent contrat. Les soumissionnaires auront l'occasion de présenter un énoncé des travaux pour les éléments qui, à leur avis, ne sont pas conformes à la norme requise et fournir un devis pour le matériel et le temps requis pour exécuter les travaux nécessaires.

Nota : Toute somme unique convenue pour s'assurer que le détachement est conforme à la norme requise ne fera pas partie du présent contrat et il incombera au responsable technique, au nom de la GRC, d'approuver ou non ces travaux supplémentaires.

Les autres conditions n'ont pas changé.

<<<FIN>>>